



Le 100% santé : C'est une offre qui vous permet d'accéder à des lunettes, des aides auditives et des prothèses dentaires, prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale et la Mutuelle. Cette réforme est inscrite dans l'article 51 de la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 et précisée par plusieurs textes d'application, décrets et arrêté. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ses paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

SOINS COURANTS	PRIMO H (Hospitalisation) Sécurité Sociale + Mutuelle	BASE Sécurité Sociale + Mutuelle	OPTION PLUS Sécurité Sociale + Mutuelle	BIEN ÊTRE Sécurité Sociale + Mutuelle	OPTIMAL Sécurité Sociale + Mutuelle
<b>Consultations et Visites Généralistes</b> Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup> Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup>	- -	100% BR 100% BR	133% BR 113% BR	133% BR 113% BR	148% BR 128% BR
<b>Consultations et Visites Spécialistes</b> Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup> Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup>	- -	100% BR 100% BR	166% BR 146% BR	187% BR 167% BR	230% BR 200% BR
<b>Téléconsultation MEDAVIZ</b> (30 spécialités joignables en permanence incluses dans votre contrat) ☎ 09 73 03 02 66	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert
<b>Acte en ADI (Radio), ADE (Echographie), ATM (Acte Technique Médical) acte en K Acte en ADC (soins de ville hors hospitalisation)</b> Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup> Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup>	- -	100% BR 100% BR	100% BR 100% BR	230% BR 200% BR	250% BR 200% BR
<b>Participation Forfaitaire Franchise Actes Techniques</b> si k > 60 ou Frais Réels > 120 €	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Auxiliaires Médicaux</b> (Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes...)	-	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR
<b>Analyses médicales et examens de laboratoire</b> pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR
<b>Laboratoire Hors Nomenclature</b> non pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	NEANT	NEANT	50 €	70 €
<b>Pharmacie et vaccins</b> pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Pharmacie à 15% vignette orange</b> pris en charge par l'AMO	-	80% BR	80% BR	100% BR	100% BR
<b>Appareillage (hors dentaire) et Orthopédie</b> pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	150% BR	150% BR + 304,90 €	150% BR + 350,50 €	150% BR + 400 €
<b>HOSPITALISATION Etablissement conventionné et non conventionné (Médecine, Chirurgie, Maison de repos, Rééducation, Psychiatrie, Maternité)</b>					
<b>Frais de Séjours</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Frais de Séjours</b> en établissements spécialisés si pris en charge par l'AMO (Maison de repos - Rééducation - Psychiatrie)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Forfait journalier illimité (à l'exception des établissements Médico-Sociaux pas de prise en charge)</b>	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Honoraires Praticiens</b> en Chirurgie et Anesthésie (Acte en ADC, ADA et ACO (uniquement en hospitalisation)) Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup> Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO <sup>1</sup>	220% BR limité à 200 € par an 200% BR limité à 200 € par an	100% BR 100% BR	100% BR 100% BR	220% BR limité à 200 € par an 200% BR limité à 200 € par an	250% BR limité à 400 € par an 200% BR limité à 400 € par an
<b>Participation Forfaitaire Franchise Actes Techniques</b> si k > 60 ou Frais Réels > 120 €	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Forfait Patient URGENCES (Acte en FPV et FPU)</b>	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Chambre Particulière dont ambulatoire</b> - Chirurgie, Médecine, Maternité, soins de suite et de réadaptation (suite à une hospitalisation)	60 € par jour limité à 30 jours par année civile	60 € par jour limité à 60 jours par année civile	60 € par jour limité à 60 jours par année civile	60 € par jour limité à 60 jours par année civile	70 € par jour limité à 60 jours par année civile
<b>Frais de Télévision</b> 30 jours par hospitalisation (sous réserve que la facture + le bulletin de sortie soient envoyés dans les 30 jours qui suit la sortie)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Forfait Accompagnant</b> 60 jours par année civile	20 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour
<b>Transport</b> pris en charge par l'AMO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
COGEMUT FilAssistance <b>Assistance à domicile</b> après hospitalisation (voir conditions) ☎ 09 77 40 85 36	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Forfait Naissance ou Adoption</b> Forfait par enfant	-	228,67 €	228,67 €	240 €	250 €
<b>DENTAIRE</b>					
<b>Consultations et Soins dentaires</b> pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR + 40 € par acte
<b>Parodontologie</b> pris en charge par l'AMO	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>Parodontologie</b> Non pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	50 €	100 €	150 €	200 €
<b>Orthodontie</b> acceptée par l'AMO par semestre Forfait par année civile	-	200% BR	200% BR + 304,90 € par an	200% BR + 500 € par an	200% BR + 650 € par an
<b>PANIER A - 100% SANTÉ-</b> dans la limite des Honoraires de facturation (HLF) <sup>2</sup>	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>PANIER B Maîtrisé</b> dans la limite des Honoraires de facturation (HLF) <sup>2</sup> et <b>PANIER C LIBRE</b>					
<b>Inlay-Core, Inlay-Onlay, Couronne dentaire transitoire, Réparation prothèse</b> remboursé par l'AMO	-	125% BR	135% BR	145% BR	150% BR
<b>Couronne dentaire, Bridge, Prothèse amovible</b> remboursé par l'AMO Forfait par année civile	-	245% BR	245% BR + 304,90 €	245% BR + 500 € par an	315% BR + 500 € par an
<b>OPTIQUE</b> 1 équipement correspond à (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans (date d'achat) sauf avis médical et enfant moins de 16 ans <sup>8</sup>					
<b>PANIER CLASSE A - 100% SANTÉ</b> optique - dans la limite du prix limite de vente (PLV) <sup>2</sup>	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Monture, verres + suppléments remboursement intégral</b>					
<b>PANIER CLASSE B LIBRE</b> Equipement pris en charge par l'AMO					
<b>Monture</b> <sup>3</sup>	-	70 €	80 €	90 €	100 €
<b>Verres simples</b> <sup>4</sup> A (Forfait par verre)	-	60% BR + 100 €	60% BR + 135 €	60% BR + 127 €	60% BR + 140 €
<b>Verres complexes</b> <sup>5</sup> C (Forfait par verre)	-	60% BR + 100 €	60% BR + 135 €	60% BR + 152,42 €	60% BR + 174,50 €
<b>Verres très complexes</b> <sup>6</sup> F (Forfait par verre)	-	60% BR + 100 €	60% BR + 135 €	60% BR + 152,42 €	60% BR + 174,50 €
<b>Prestations supplémentaires optiques</b> <sup>7</sup>	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Lentilles</b> acceptées ou refusées par l'AMO Forfait par année civile	-	100% BR + 110 €	100% BR + 135 €	100% BR + 150 €	100% BR + 200 €
<b>Keratotomie</b> (Chirurgie Laser de l'œil)	-	100 € par œil	200 € par œil	300 € par œil	400 € par œil
<b>AIDE AUDITIVE</b> prise en charge par l'AMO - 1 équipement tous les 4 ans					
<b>PANIER CLASSE I 100% SANTÉ</b> - dans la limite du prix limite de vente (HLF) <sup>2</sup>	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
<b>Panier CLASSE II LIBRE</b> dans la limite des Honoraires de facturation (HLF) <sup>2</sup>	-	240% BR	240% BR + 304,90 € par an	240% BR + 370 € par an	240% BR + 440 € par an
<b>Aide auditive</b> prise en charge par l'AMO Forfait par année civile limité à 2 appareils	-	240% BR	240% BR + 304,90 € par an	240% BR + 370 € par an	240% BR + 440 € par an
<b>ACTE DE PREVENTION</b>					
Tous les actes de prévention prévus par l'arrêté du 8 juin 2006	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Densitométrie osseuse</b> refusée par l'AMO	-	20 € tous les 3 ans	20 € tous les 3 ans	20 € tous les 3 ans	20 € tous les 3 ans
<b>Ostéopathe, Chiropracteur, Etiopathe</b> et ou <b>Pédicure</b>	-	30 € séance / 2 séances par an	30 € séance / 2 séances par an	30 € séance / 3 séances par an	30 € séance / 4 séances par an
<b>Diététicien, Psychologue, Psychomotricien</b> et ou <b>Acupuncteur</b> (4 séances par année civile)	-	NEANT	NEANT	NEANT	20 € par séance
<b>Vaccins</b> refusés par l'AMO	-	15,24 € par vaccin	15,24 € par vaccin	15,24 € par vaccin	20 € par vaccin
<b>Cure Thermale</b> pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Hébergement</b> pour la Cure Thermale pris en charge par l'AMO	-	121,96 € par an	121,96 € par an	121,96 € par an	200 € par an